

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2012

L'an deux mille douze, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Saulxures sur Moselotte s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Mme Marie-Thérèse BERRANGER, Maire.

**Étaient présents** : Mme Marie Thérèse BERRANGER (Maire) / Mme Denise STAPPIGLIA / M Alain FRANCOIS / Mme Carole PETITDEMANGE / M Jean-Pierre DIDIERLAURENT (Adjoints) / Mme Béatrice CLAUDE / M Gilles DUBROEUQ / M Denis GRANDEMANGE / M Paul FERREUX / M Fernand HUCHER / M Daniel LICINI / M Christian LOUIS / M Daniel PIERRON / M Jean-Pierre TOUSSAINT / M Claude VAXELAIRE / M Hervé VAXELAIRE.

**Excusés** : Mme Marie-Line MOREL, M Eddy CHEVRIER, Mme Nathalie PERRIN, M Bruno SIMON

**Absents** : M Guérin PHILIPPE Mme Géraldine BOUCHER

**Procurations** : Mme Marie-Line MOREL à Mme Béatrice CLAUDE. Mme Nathalie PERRIN à Mme Denise STAPPIGLIA. M Bruno SIMON à M Daniel

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil,

M Daniel PIERRON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

M Thierry COMBET LOUIS ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire adjoint.

\*\*\*\*

Le compte-rendu de la séance du 16 MARS 2012 a été adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### 1. MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

M Simon KIEFFER du bureau d'études EQR présente aux conseillers municipaux un état d'avancement de l'étude de faisabilité et de programmation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Cette présentation s'articule autour de cinq points :

- un rappel des objectifs de la mission confiée au bureau d'études et des objectifs poursuivis par la MSP
- un récapitulatif des travaux menés avec les professionnels de santé et les élus et le résumé de leur forte mobilisation depuis novembre 2011
- un état de l'offre de soins libérale sur la commune et le canton et les résultats de l'enquête réalisée auprès de la population
- les éléments constitutifs du projet : le projet de santé, le projet organisationnel, le projet immobilier, le projet financier et une première estimation du projet,
- les forces et faiblesses du projet

Après délibération, le Conseil Municipal,

- **Prend acte de l'état** d'avancement de l'étude de faisabilité et de programmation de la Maison de Santé et remercie M KIEFFER pour cette présentation.

\*\*\*\*\*

## **2. VENTE POSTE DE TRANSIT A LA CCHMo**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars dernier la CCHMo assure la gestion du poste de transit des déchets ménagers situé à Blanfin.

Par délibération du 29 février, le Conseil Municipal décidait par conséquent d'arrêter cette gestion et de vendre le site à la CCHMo au prix évalué par les services du Domaine.

Cadastrée BC 228 pour une surface de 2 650 m<sup>2</sup>, la parcelle d'emprise du poste de transit est estimée à une valeur de **20 000 €**.

Après délibération, le Conseil Municipal,

**19 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

- **Décide** la vente de la parcelle BC 228 à la Communauté de Communes de la Haute Moselotte pour un montant de **20 000 €**.
- **Dit** que les frais relatifs à cette vente seront supportés par l'acquéreur.

### **3. ATTRIBUTION MARCHÉ LOT 09 ECOLE JULES FERRY**

Après résiliation du marché conclu avec l'entreprise TECHNI PLAFOND, une nouvelle consultation a été effectuée pour la réalisation des travaux prévus au lot 09 Platerie Isolation Plafonds Faux Plafonds du programme de restructuration de l'école Jules Ferry.

Le marché concerne les reprises à effectuer sur la tranche 2 (isolation des faux plafonds) et les prestations prévues en tranche 3 (réalisation des salles associatives)

L'estimation totale des travaux s'élève à 105 900 € HT

Les 6 plis reçus dans les délais ont été ouverts par une commission spéciale réunie le 16 mars puis analysés par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le classement des offres proposé s'établit comme suit :

**1 Entreprise GROSDÉMANGE (Saulxures sur Moselotte)**

Note = 94/100

Prix = 98 678.80 € HT

**2 Société IDEAL CREATION (Neufchâteau)**

Note = 90.48/100

Prix = 122 197.77 € HT

**3 Société GONSOLIN (Golbey)**

Note = 86.72 /100

Prix = 116 642.48 € HT

**4 Entreprise GALLOIS (les Forges)**

Note = 86.32/100

Prix = 117 645.46 € HT

**5 Entreprise Francis BEGARD (Xirocourt)**

Note = 82.84 /100

Prix = 126 190.26 € HT

**6 Entreprise CHEVRIER (Vincey)**

Note = 73.68 /100

Prix = 148 787.88 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal,

**19 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

➤ **Attribue le marché lot 09** Platerie Isolation Plafonds Faux Plafonds du programme de restructuration de l'école Jules Ferry à l'entreprise **GROSDEMANGE** pour un montant de **98 678.80 € HT**

➤ **Autorise Mme le Maire** à signer le marché.

\*\*\*\*\*

#### **4. DEMANDE DE SUBVENTION DETR REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG**

Par circulaire reçue le 06 février, M le Préfet des Vosges a notifié la liste des opérations d'investissement éligibles à la Dotation D'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2012.

Les travaux de requalification du centre bourg hors réseau d'eau et d'assainissement demeurent subventionnables par la DGE pour un taux qui varie entre **30** et **40 %**.

Le taux maximum de **40 %** est attribué lorsque le projet d'aménagement s'inscrit dans une perspective de développement durable au travers des thèmes suivants :

- Gestion de l'espace
- Modalités de gestion des eaux pluviales
- Gestion des déchets du chantier
- La qualité de vie (étude d'intégration paysagère....)
- L'accessibilité des espaces publics créés
- La concertation avec le public et/ou les riverains.

Les travaux programmés en 2012 concernent l'avenue Jules Ferry au droit de la maison de retraite, **tranche conditionnelle 2A**, dernière tranche du programme de requalification du centre bourg.

Le montant total des travaux hors travaux d'eau et d'assainissement s'élève à **275 553 € HT**.

Au vu des dispositions prises pour la réalisation des travaux une subvention de **40 % sera sollicitée**.

Après délibération, le Conseil Municipal,

**19 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

. **Sollicite auprès de l'Etat au titre de la DETR** Dotation D'Equipement des Territoires Ruraux une subvention pour la réalisation des travaux de la tranche conditionnelle 2A, dernière

tranche du programme de requalification du centre bourg d'un montant de **275 553 € HT**

. **Adopte** le plan de financement correspondant annexé à la délibération

. **Dit** que les crédits sont prévus au BP Commune 2012 opération **51**.

\*\*\*\*

### **5. DEMANDE DE SUBVENTION DETR – DEMOLITION FOYER DES RETRAITES**

Par délibération du **11 mars 2010**, le Conseil Municipal avait sollicité, auprès de l'Etat, au titre de la DETR, une subvention pour le désamiantage et la démolition de deux bâtiments : le Foyer des retraités situé avenue Jules Ferry et la buvette du stade située rue d'Hamoir Sur Ourthe.

Le montant total estimatif des travaux s'élevait à **35 368.67 € HT**.

M le Préfet avait accusé réception du dossier complet et informé que les travaux pouvaient recevoir un commencement d'exécution.

En 2011 cette demande de subvention avait été confirmée auprès de la Préfecture.

Toutefois, par manque de crédit, ces programmes n'avaient pas pu être subventionnés en 2010 et 2011.

Les travaux n'ayant pas été réalisés dans leur totalité en 2011 (seule la buvette du football club a été démontée), il est possible de réitérer la demande de subvention pour 2012 au titre de la DETR.

Ces travaux figurent toujours dans les catégories retenues par la commission départementale pour l'année 2012.

Après délibération, le Conseil Municipal,

**19 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

- **Réitère sa demande de subvention** auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le désamiantage et la démolition de la buvette du stade et du foyer des retraités.
- **Adopte** le plan de financement 2012 annexé à la présente délibération
- **Dit** que les modalités de cette demande ne sont pas modifiées.

## **6. DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL – RAVALEMENT DES FACADES MAIRIE**

La seconde tranche des travaux de restructuration de la Mairie a bénéficié d'une subvention du Conseil Général d'un montant de 15 000 € sur une dépense plafonnée à 150 000 € HT.

Cette seconde tranche dont le montant s'élève à 191 821.71 € HT incluait les travaux de ravalement de façades pour un montant de 27 592.48 € HT.

Pour des raisons budgétaires et techniques, ces travaux n'ont pas été entrepris en 2011.

Il est donc proposé de solliciter une nouvelle subvention au Conseil Général à hauteur de 10 %

Après délibération, le Conseil Municipal,

**19 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

- **Sollicite** auprès du Conseil Général une subvention pour la réalisation des travaux de ravalement des façades de la Mairie s'élevant à un montant de **27 562.48 € HT**
- **Adopte** le plan de financement annexé à la présente délibération
- **Dit** que les crédits sont prévus au BP Commune 2012 opération n° 123

\*\*\*\*

## **7. DEMANDE DE SUBVENTION CAF – AIRE DE JEUX EXTERIEURS CRECHE**

Les services de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) dépendant du Conseil Général sont chargés du contrôle réglementaire des installations et du fonctionnement de la crèche halte garderie de Saulxures.

Ils sollicitent la réalisation d'une aire ludique extérieure spécialement aménagée pour les enfants de moins de 4 ans.

Le déplacement du grillage devant le Pôle Enfance et l'alignement avec la limite du trottoir permettrait la réalisation d'un espace au sol sécurisé composé de différents jeux.

Ce projet peut faire l'objet d'un prêt/subvention de la CAF de **50 %** : 30 % du montant est accordé sous forme de prêt sans intérêt et 20 % du montant sous forme de subvention.

Le montant prévisionnel d'acquisition des jeux et de réalisation du sol amortissant en caoutchouc s'élève à un montant de 18 714 € HT.

Le montant prévisionnel des travaux de génie civil s'élève à **9 896 € HT** : déplacement grillage barrières = 7 000 € HT / terrassement = 1 384 € HT / fondation en enrobés pour sol amortissant = 1 512 € HT.

Le montant total du projet est donc de **28 610 € HT soit 34 217.56 € TTC.**

Après délibération, le Conseil Municipal,

**19 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

➤ **Sollicite** auprès de la **CAF des Vosges** une subvention pour la réalisation d'une aire ludique extérieure pour la crèche halte garderie dont le montant total s'élève à **28 610 € HT**

➤ **Adopte** le plan de financement annexé à la présente délibération

➤ **Dit** que les crédits correspondants sont prévus au BP Commune 2012 opération n° 47

\*\*\*\*

## **8. AVENANTS RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE**

**Objet** : prise en compte des moins et plus values sur marché

### **Avenant n° 2 au lot 01 Gros Œuvre-Maçonnerie. Sté DELAITRE.**

- Travaux supplémentaires pour un montant de **6 412.45 € HT** : démolition ancien plancher bois du RDC et évacuation. Remblaiement et réalisation d'un dallage béton supplémentaire. Pose d'un poteau métal au RDC, démolition granit et chape au hall d'entrée. Réalisation d'un bac à fleur.
- Travaux en moins pour un montant de **5 600.40 € HT** : panneau de chantier, enduit ciment sur 84 m2, ventilation basse, trémie de désenfumage.

**Montant de l'avenant** : + **812.05 € HT**

Le montant total du marché (avenant n° 1 compris) est porté de **127 076.39 € HT** à **127 888.44 € HT**

### **Avenant n° 2 au lot 02 Menuiseries extérieures bois. Sté MARANDEL.**

- Travaux supplémentaires pour un montant de **1 702.50 € HT** : fourniture et pose d'entrebâilleur de fenêtres en fil d'acier, mise en place d'un ouvrant oscillo-battant à la fabrication pour chaque fenêtre à 2 vantaux.
- Travaux en moins pour un montant de **2 456.40 € HT** : 53 m2 de surface de plancher du second étage non réalisée.

**Montant de l'avenant : - 753.90 € HT**

Le montant total du marché (avenant n°1 compris) est ramené de **46 101.88 € HT** à **45 347.98 € HT**

|  |
|--|
| <p><b>Avenant n° 1 au lot 03 Menuiserie intérieure. Menuiserie JEANCOLAS</b></p> |
|--|

- Travaux supplémentaires pour un montant de **11 401 € HT** : remplacement de portes à panneaux par des portes pleines, réalisation de caissons retombés, habillage cintre, complément de tablette et découpe d'une partie de l'estrade de la grande salle avec habillage.
- Travaux en moins pour un montant de **10 307 € HT** : suppression des portes à panneaux, habillage stratifié des portes, bloc porte âme coupe feu.

**Montant de l'avenant : + 1 094 € HT**

Le montant total du marché est porté de **22 264.95 € HT** à **23 358.95 € HT**

|   |
|---|
| <p><b>Avenant n° 1 au lot 04 Métallerie. Métallerie TISSOUX</b></p> |
|---|

- Travaux supplémentaires pour un montant de **6 382 € HT** : réalisation d'une porte coulissante supplémentaire à l'entrée du secrétariat (porte non prévue dans le projet initial)
- Travaux en moins pour un montant de **14 820 € HT** : suppression de l'option sas extérieur retenue initialement.

**Montant de l'avenant : - 8 438 € HT**

Le montant total du marché est ramené de **39 185.50 € HT** à **30 747.50 € HT**

|  |
|--|
| <p><b>Avenant n° 1 au lot 05 Plâtrerie Isolation. SARL GALLOIS</b></p> |
|--|

- Travaux supplémentaires pour un montant de **8 487.37 € HT** : reprise du doublage au RDC, doublage dans cage d'escalier, création



de caisson pour passage de canalisation dans cage d'escalier, isolation supplémentaire.

- Travaux en moins pour un montant de - **4 900.15 € HT** : divers travaux non réalisés.

**Montant de l'avenant : + 3 587.22 € HT**

Le montant total du marché est porté de **21 520.06 € HT** à **25 107.28 € HT**

**Avenant n° 1 au lot 06 Cloison Système. CLOISONS PARTENA**

- Travaux en moins pour un montant de - **5 060 € HT** : variante revêtement cloison retenue.

**Montant de l'avenant : - 5 060 € HT**

Le montant total du marché est porté de **32 988.34 € HT** à **27 928.34 € HT**

**Avenant n° 1 au lot 07 Faux plafonds. SARL GALLOIS**

- Travaux supplémentaires pour un montant de **1 331.70 € HT** : réparation et réfection des corbeaux cintrés et reprise de plafonds.

**Montant de l'avenant : + 1 331.70 € HT**

Le montant total du marché est porté de **11 278.88 € HT** à **12 610.58 € HT**

**Avenant n° 1 au lot 08 Sols carrelage. Miller Carrelages SARL**

- Travaux supplémentaires pour un montant de + **6 804.62 € HT** : remplacement par pose scellée par pose collée dans les escaliers, adaptation support hétérogène RDC- modification prestation à réaliser au second étage suite au problème de remplacement de plancher.
- Travaux en moins pour un montant de - **4 171.90 € HT** : divers travaux non réalisés (ragréage et 4 bandes podotactiles)

**Montant de l'avenant : +2 632.72 € HT**

Le montant total du marché est porté de **18 322.92 € HT** à **20 955.64 € HT**

**Avenant n° 1 au lot 09 Chauffage ventilation**

- Travaux supplémentaires pour un montant de + **864.56 € HT** : radiateurs en complément dans la cage d'escalier et ventilation du local technique.

**Montant de l'avenant : + 864.56 € HT**

Le montant total du marché est porté de **34 054.30 € HT** à **34 918.86 € HT**

**Avenant n° 1 au lot 12 Sols souples. Miller Carrelages SARL**

- Travaux supplémentaires pour un montant de + **867.09 € HT** :
- Travaux en moins pour un montant de – **525.63 € HT** : divers travaux non réalisés.

**Montant de l'avenant : + 341.46 € HT**

Le montant total du marché est porté de **7 439.23 € HT** à **7 780.69 € HT**

**Avenant n° 1 au lot 13 Peinture. Entreprise FOKI**

- Travaux supplémentaires : reprise de la peinture des sanitaires existants, ponçage vernissage du sol et des plinthes de l'accès à la sortie de secours de la salle du Conseil ponçage et mise en peinture d'une porte.

**Montant de l'avenant : + 1 043.76 € HT**

Le montant du marché est porté de **16 284.18 € HT** à **17 327.94 € HT**.

\*\*\*\*\*

**Le montant total des avenants susvisés s'élève à – 2 544.43 € HT.**

Récapitulatif du montant total des marchés de restructuration de la Mairie :

Montant initial = 454 922.11 € HT

✓ Montant total des avenants adoptés par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2011 = + 19 648.90 € HT

✓ Montant total des avenants proposés = - 2 544.43 € HT

Montant total des avenants = 17 104.47 € HT

Soit + 3.76 % par rapport au marché initial.

Montant final des travaux au 03 avril 2012 = **472 026.58 € HT**

Après délibération, le Conseil Municipal,

**19 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

. **Adopte les avenants** aux marchés de restructuration de la Mairie susvisés et autorise Mme le Maire à les signer.

\*\*\*\*

**9. AVENANTS CONSTRUCTION DU CLUB HOUSE**

**Objet** : prise en compte de plus values sur les marchés de construction.

**Avenant n° 2 au lot 01 Terrassements-Gros Œuvre-Maçonnerie. Sté BONNE.**

- ✓ Suite à la réalisation des plans EXE, des structures complémentaires ont du être réalisées en vide sanitaire
- ✓ Remplacement d'un réseau EP en mauvais état et non initialement signalé
- ✓ Réalisation d'ouvrages complémentaires sur la rampe d'accès : rampe plus large pour tenir compte d'un relief de façades et intégration des ventilations de VS.

- ✓ Suite à modification du projet initial, création d'un saut de loup pour l'accès au vide sanitaire du bâtiment.

**Montant de l'avenant : + 6 682.12 € HT**

**Le montant** de la tranche conditionnelle est porté de **23 426.50 €** à **30 108.62 € HT**.

**Le montant total du marché** est porté de **49 446.30 € HT** à **56 128.42 € HT**

**Avenant n° 1 au lot 02 Charpente Bardage. Sté SOCOPA**

- ✓ Prolongation de fermes de sous faces de rives et de panneaux de jonction suite au déplacement de l'emprise du bâtiment lié à la découverte lors des travaux d'une surlargeur des fondations de la salle polyvalente, salle sur laquelle le club house est adossé.

**Montant de l'avenant : + 1 294.22 € HT**

**Le montant** de la tranche conditionnelle est porté de **19 451.50 €** à **20 745.72 € HT**.

**Le montant total du marché** est porté de **43 904 € HT** à **45 198.22 € HT**.

**Avenant n° 1 au lot 03 Couverture Zinguerie. Sté DCT**

- ✓ Augmentation de la surface de toiture suite au déplacement de l'emprise du bâtiment lié à la découverte lors des travaux d'une surlargeur des fondations de la salle polyvalente, salle sur laquelle le club house est adossé.

**Montant de l'avenant : + 710.31 € HT**

**Le montant** de la tranche conditionnelle est porté de **11 215.37 €** à **11 925.68 € HT**.

**Le montant total du marché** est porté de **24 447.62 € HT** à **25 157.93 € HT**.

**Avenant n° 2 au lot 05 Plâtrerie Cloisons Doublages. Sté GROSDÉMANGE**

- ✓ Remplacement des dalles de plafond initialement prévues par des dalles acoustiques

**Montant de l'avenant** : + 349.95 € HT

**Le montant** de la tranche conditionnelle est porté de 6 729.26 € à **7 079.21 € HT.**

**Le montant total du marché** est porté de **14 145.19 € HT à 14 495.14 € HT.**

**Avenant n° 1 au lot 08 Métallerie. Sté SCHWEITZER**

- ✓ Suite aux modifications apportées sur la rampe, il est nécessaire de doubler la longueur de main courante côté vide et de la supprimer côté mur.
- ✓ A la demande de la maîtrise d'ouvrage les longueurs de main courante et de gardes corps sont réduites.

**Montant de l'avenant** : + 1 129.74 € HT

**Le montant** de la tranche conditionnelle est porté de **5 834 € HT à 6 963.74 € HT.**

**Le montant** total du marché est porté de **7 930 € HT à 9 059.74 € HT.**

\*\*\*\*\*

Le montant total des avenants susvisés s'élève à 10 166.34 € HT.  
Le montant de la tranche conditionnelle relative au club house football est porté de **91 379.10 € HT à 101 545.44 € HT.**

La commission d'appel d'offres réunie ce jour à 9 H 00 a émis un avis favorable à la conclusion de ces avenants.

Après délibération, le Conseil Municipal,

**19 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

➤ **Adopte** les avenants susvisés aux marchés de construction des clubs houses et autorise Mme le Maire à les signer

➤ **Dit** que les crédits correspondants sont prévus au BP Commune 2012 opération n° 17

\*\*\*\*

## **10. BAIL EMPHYTEOTIQUE ASSOCIATION LA VOSGIENNE**

La réalisation du programme de requalification du centre bourg, engagé en 2008, qui prévoyait notamment la création d'une nouvelle voirie et l'aménagement d'une place derrière l'église, a nécessité la démolition des salles paroissiales, bâtiment d'une surface utile totale de 221.43 m<sup>2</sup> sis sur la parcelle cadastré AB 264.

Ce bâtiment comportait :

- une grande salle de réunion
- 4 petites salles de réunion
- Une cuisine
- Un sous-sol
- Une salle de réunion en sous-sol
- 4 toilettes
- Une chaufferie.

Propriétaire, l'Association Vosgienne a accepté par décision de son assemblée générale du 15 mai 2009 de céder à l'euro symbolique la parcelle et ce bâtiment sous réserve de bénéficier d'une mise à disposition exclusive de plusieurs salles dans l'espace Tilleul qui était en cours d'aménagement avenue Jules Ferry.

Cette mise à disposition gracieuse concerne 4 salles au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment pour une surface totale de 136.10 m<sup>2</sup> et fait l'objet du présent projet de bail emphytéotique.

Saisis pour avis, les services fiscaux ont évalué une valeur locative virtuelle des salles mises à disposition.

Cette valeur locative étant inférieure au montant fixé par l'arrêté ministériel du 17 décembre 2001, leur saisine ne revêt pas un caractère réglementaire.

Une copie du projet de bail a été distribuée à chaque conseiller avec le prérapport.

Après délibération, le Conseil Municipal,

**19 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

*Vu le bail emphytéotique remis à chaque conseiller  
Vu l'avis des services du Domaine*

- **Décide** la conclusion d'un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans avec l'association La Vosgienne, 16 rue de la Préfecture 88 000 EPINAL pour la mise à disposition de salles situées à l'Espace Tilleul avenue Jules Ferry.
- **Autorise Mme le Maire** à signer ce bail
- **Charge Maître MILLET** – Notaire à VAGNEY d'effectuer toutes les démarches administratives à la conclusion de ce bail.

\*\*\*\*

### **11. CONVENTION EPFL ACQUISITION PARCELLES AI 570 et 571**

Par délibération du 22 septembre 2011, le Conseil Municipal sollicitait l'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine) pour l'acquisition de l'immeuble VINCENDON (parcelles cadastrées AI 570 et 571)

Les propriétaires avaient émis un avis favorable pour une vente à 50 000 €.

L'EPFL a fait parvenir la convention prévoyant les conditions d'acquisition et de rétrocession de cet immeuble à la commune.

Une copie de cette convention a été distribuée à chaque conseiller avec le prérapport.

Après délibération, le Conseil Municipal,

**19 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

*Vu la convention à conclure avec l'EPFL remise à chaque conseiller*

- **Décide** de conclure une convention avec l'EPFL pour l'acquisition des parcelles cadastrées AI 570 et AI 571 d'une contenance de 3 a 74 ca situées avenue Jules Ferry
- **Autorise Mme le Maire** à signer la convention annexée à la présente délibération.

## **12. PARTICIPATIONS SYNDICALES**

### **SMIC**

Le montant de la participation communale 2012 au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale s'élève à **1 044.50 €** (1 048.92 € en 2011).

C'est une participation **syndicale budgétaire**.

### **SIVU PISCINE**

**La participation communale au SIVU de gestion de la piscine de la vallée de la Moselotte pour l'année 2012 s'élève à 57 777.88 €. (57 512.03 € en 2011).**

C'est une participation **syndicale fiscalisée**.

Après délibération, le Conseil Municipal,

**19 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

➤ **Décide** la prise en charge des participations syndicales 2012 précitées.

\*\*\*

## **13. PARTICIPATION CLSH 2012**

Par lettre du 15 mars dernier, l'Association Familiale souhaite savoir si la participation communale allouée aux familles dont les enfants fréquentent le CLSH, est reconduite pour l'année 2012.

*S'élevant à 40 % des bons de vacances versés par la CAF ou la CMA, dans la limite du séjour, cette participation est également acquise aux familles qui bénéficient de ces bons pour tous les types de séjours, organisés à Saulxures ou en dehors de Saulxures.*

Après délibération, le Conseil Municipal,

**19 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

➤ **Reconduit** pour l'année 2012 la participation CLSH selon les mêmes modalités.

\*\*\*\*

#### **14. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS AVEC LE CLUB DE TENNIS**

Il y a plusieurs années, la commune avait conclu avec le club de tennis de Saulxures une convention pour la mise à disposition des terrains de tennis.

Compte tenu de la rénovation des courts et de la construction d'un club house, il y a lieu d'établir une nouvelle convention qui a pour objet de définir les droits et obligations du club dans l'utilisation de ces deux équipements.

Un exemplaire de la convention proposée, rédigée sur la base de la convention type de la Fédération Française de Tennis, est remis aux conseillers.

Après délibération, le Conseil Municipal,

**19 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

➤ **Autorise Mme le Maire** à signer avec le Club de Tennis de Saulxures sur Moselotte la convention de mise à disposition d'équipements annexée à la présente délibération.

\*\*\*\*\*

#### **15. QUESTIONS DIVERSES**

##### **a) Création poste adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe**

Il est proposé au Conseil de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012 afin de pourvoir au remplacement de M Lionel MATHIOT recruté au sein du service électricité des services techniques municipaux de Remiremont.

C'est un poste à temps complet.

Après délibération, le Conseil Municipal,

**19 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**



- **Décide la création** à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012 d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe pour les services techniques municipaux
- **Modifie** par conséquent le tableau du personnel communal.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée